

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 janvier 2023

Nb de membres en exercice : 29
Présents : 29

Absents excusés ayant donné
pouvoirs : 4

Votants : 29

Le seize janvier deux mille vingt-trois à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Douvaine se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville de Douvaine sous la présidence de Madame Claire CHUINARD, Maire, après avoir été dûment convoqués par écrit le 10 janvier 2023.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché en Mairie et sur les panneaux officiels de la Commune le 10 janvier 2023.

Présents : Mme CHUINARD Claire - *Maire*, Mme CHOLLET Angèle Lucette, M. WOLF Pascal, M. LEHMANN Patrick, Mme LE REUN Karine, M. SONDAG Patrice, M. RIGOLI Claude - Adjoint, M. COLMARD Philippe, M. DE LA BARRERA NAUMANN Victor, Mme DELBAYS Emilie, M. EL YAKOUTY Abdelhak, Mme HAVEL Céline, M. HAVEL Julien, M. LAPRAZ Arnaud, Mme SABY Annick, Mme SMADJA Karine, M. VESIN Marc, M. BARRAS Olivier, Mme GACHET Audrey, Mme LAMAISON Josiane, M. MAILLET Laurent, Mme PES Catherine, M. SECHAUD Jean-François, M. ROBERT Stéphane, M. LECLERCQ Patrick, conseillers municipaux

Absents ayant donné pouvoir : Mme BUREAU Marine (pouvoir à Mme CHUINARD Claire), Mme FRANÇAIS Chloé (pouvoir à Mme CHOLLET Angèle Lucette), Mme FICHARD Andrée ((pouvoir à M. RIGOLI Claude), Mme LAIDEVANT Céline (pouvoir à M. WOLF Pascal)

Secrétaire de séance : Mme CHOLLET Angèle Lucette

Affaires Générales

DEL20230116_03

Objet : Election des membres élus du conseil d'administration du centre communal d'action sociale suite à la démission d'un membre

VU les articles L 123.6, et R 123-7 à R 123-9 du Code de l'action sociale et des familles,

VU la délibération n° DEL20200727_07 en date du 27 juillet 2020 fixant à 16 le nombre des membres du Conseil d'Administration (8 membres élus par le Conseil Municipal et 8 membres nommés par le Maire) ;

Vu l'arrêté municipal N° 5.3/2022_86 du 22 mars 2022 désignant les membres nommés par le Maire et qui se compose comme suit :

Annie FICHARD,
Monique JACQUIER,
René CARMINATI,
Jean-Jacques COHEN SOLAL,

Laurent QUETSTROEY,
Cécile ROULLARD,
Pascal SIGNE,
Barbara FORSTER

Vu la délibération n° DEL20200727_08 du 27 juillet 2020 portant élection des membres élus au conseil d'administration du CCAS. A titre de rappel, une liste de 10 noms avait été proposée comme suit

1. Angèle Lucette CHOLLET
2. Michelle GONNET
3. Patrice SONDAG
4. Marine BUREAU
5. Andrée FICHARD,

6. Philippe COLMARD
7. Marc VESIN
8. Georges BERLY
9. Victor DE LA BARRERA NAUMANN
10. LECLERCQ Patrick

Vu la démission de M. Georges BERLY en date du 30 septembre 2020 et de Mme Michelle GONNET en date du 5 août 2021, Les membres élus du CCAS sont les suivants :

Angèle Lucette CHOLLET
Patrice SONDAG
Marine BUREAU,
Andrée FICHARD,
Philippe COLMARD

Marc VESIN,
Georges BERLY
Victor DE LA BARRERA NAUMANN,
LECLERCQ Patrick

Vu la démission de M. Marc VESIN en date du 27 décembre 2022, conseiller municipal et membre du CCAS,

Considérant que conformément à l'article R.123-9 du Code de l'action sociale et des familles, dans l'hypothèse où il ne reste aucun candidat sur aucune des listes, il est procédé au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel et à bulletin secret,

Madame le Maire indique qu'il faut procéder à une nouvelle élection des membres élus.

Après appel à candidatures, le Conseil procède à l'élection de ses représentants au Conseil d'Administration.

2 scrutateurs sont nommés pour faire le décompte des votes

**Le Conseil Municipal,
après avoir entendu cet exposé,**

PROCÈDE à l'élection des huit membres du conseil municipal appelés à siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale.

Les listes de candidats sont les suivantes :

Liste A de la liste Douvaine Atout Cœur

- | | |
|----------------------------|----------------------------------|
| 1 - Marine BUREAU | 6 - Victor DE LA BARRERA NAUMANN |
| 2 - Angèle Lucette CHOLLET | 7 - Karine SMADJA |
| 3 - Patrice SONDAG | 8 - Annick SABY |
| 4 - Andrée FICHARD | 9- Céline LAIDEVANT |
| 5 - Philippe COLMARD | 10- Emilie DELBAYS |

la liste B de la liste « Génération Bien Vivre Douvaine » :

- | | |
|----------------------------|---------------------|
| 1 - Jean-François SECHAUD, | 4 - Catherine PES |
| 2 - Olivier BARRAS, | 5 - Laurent MAILLET |
| 3 - LAMAISON Josiane | 6 - Audrey GACHET |

La liste C de la liste Douvaine@venir

- | | |
|----------------------|---------------------|
| 1 - Patrick LECLERCQ | 2 - Stéphane ROBERT |
|----------------------|---------------------|

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

VOTANTS	29
Blancs ou Nuls	0
Suffrages exprimés (Votants -blancs ou nuls)	29
LISTE A - Douvaine Atout Cœur	21
LISTE B - Génération Bien vivre Douvaine	6
LISTE C - Douvaine@venir	2

L'attribution des sièges de titulaires s'effectue selon le système de « la représentation proportionnelle au plus fort reste » sur la base d'un scrutin de liste.

Le nombre d'élus est proportionnel au nombre de voix recueillies par chacune des listes.

Le calcul des résultats s'effectue en fonction d'un quotient électoral.

Le quotient électoral permet de définir le nombre de voix nécessaire pour disposer d'un siège de titulaire. Ce quotient se calcule en fonction des suffrages exprimés, selon la formule suivante :

$$\text{Quotient électoral} = \frac{\text{Nombre de suffrages exprimés}}{\text{Nombre de sièges à pourvoir}}$$

Le nombre de suffrages exprimés se calcule en prenant le nombre total de bulletins duquel sont soustraits les bulletins blancs ou nuls.

Sur la répartition des sièges

L'attribution des sièges implique une double opération :

- L'attribution des sièges de quotient,

Nombre de voix/quotient électoral

- L'attribution des sièges de restes.

→ En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

→ En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus

→ « si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture » par le président de l'assemblée délibérante

$$\text{Quotient électoral} = 29/8 = 3,625$$

Nombre de sièges attribués à la représentation proportionnelle (diviser le nombre de voix de chaque liste par le quotient électoral) :

	NB de voix	Voix/QE	Sièges obtenus au quotient	Moyenne pour le 1er siège restant Voix/nb de sièges obtenus +1)	Sièges obtenus à la + forte moyenne	Sièges obtenus	Moyenne pour le 2ème siège restant Voix/nb de sièges obtenus +1)	Sièges obtenus à la + forte moyenne	Total Sièges obtenus
Douvaine atout cœur	21	5,79	5	3,50	1	6	3	1	7
Génération Bien vivre Douvaine	6	1,655	1	3,00	0	1	3	0	1
Douvaine@venir	2	0,551	0	2,00	0	0	2	0	0
			6 sièges	Il reste 2 sièges		7 sièges	Reste 1 siège		8 sièges

Sont ainsi déclarés élus en tant que membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

1 - Marine BUREAU
 2 - Angèle Lucette CHOLLET
 3 - Patrice SONDAG
 4 - Andrée FICHARD

5 - Philippe COLMARD
 6 - Victor DE LA BARRERA NAUMANN
 7 - Karine SMADJA
 8 - Jean-François SECHAUD

Certifié exact

Le secrétaire de séance,
 Angèle, Lucette CHOLLET



Le Maire,
 Claire CHUINARD